

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2012

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET.

Absents représentés : Mme SARRAZIN (pouvoir à Mme SALIN), Mme PILON (pouvoir à Mme LESIEUR), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. MONACO (pouvoir à M. MASSON), Mme VOUZELAUD (pouvoir à Mme RICHE).

Absentes non représentées : Mme PLU, Mme SCHEFFER-ARTH.

Secrétaire de séance : Mme GASSELIN.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 2 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

I - Budget supplémentaire 2012

Monsieur le maire rappelle les résultats du compte administratif 2011 de la commune, voté en juin de cette année :

<input type="checkbox"/> Excédent de fonctionnement	+ 382.133,26 Euros
<input type="checkbox"/> Déficit d'investissement	- 101.206,99 Euros

Il précise que l'excédent de fonctionnement a été affecté comme suit :

<input type="checkbox"/> Affectation en investissement	354.279,99 Euros
<input type="checkbox"/> Maintien en fonctionnement	27.853,27 Euros

Et que ce sont ces résultats qui sont repris au projet de budget supplémentaire de l'exercice, avec les restes à réaliser 2011.

Il donne ensuite la parole à Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, pour l'énoncé du détail de ce document comptable dont chaque conseiller a reçu un exemplaire avec sa convocation.

Monsieur KIBLOFF procède alors à la lecture du projet de budget supplémentaire, section par section et chapitre par chapitre, en s'arrêtant sur certains articles qui méritent des précisions, comme les crédits supplémentaires affectés aux dépenses d'énergie et à la taxe foncière, ainsi que les recettes supplémentaires issues du fonds de péréquation.

Il insiste également sur la diminution des crédits affectés aux travaux d'investissement, suite à des résultats d'appels d'offres inférieurs aux prévisions qui permettent de supprimer l'emprunt 2012 prévu au budget primitif.

Le budget supplémentaire 2012 est voté toutes sections confondues par l'ensemble des conseillers municipaux, sauf Monsieur LALLET qui s'abstient.

II - Taxe d'aménagement 2013

Monsieur MASSON explique le principe de la taxe d'aménagement en détaillant que celle-ci porte des objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation et l'extension de la commune.

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles, et la taxe pour le financement du CAUE.

La part communale de la taxe d'aménagement est instituée d'office (sauf renonciation expresse) dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme à 1 %. Monsieur le maire précise que ce fut le cas pour la commune de Brou en 2012.

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier ce taux et éventuellement de prévoir des exonérations, avant le 30 novembre 2012 pour une application au 1^{er} janvier 2013.

Après avoir donné une estimation de la somme que pourrait rapporter à la commune l'application de taux supérieurs, par rapport aux permis de construire accordés en 2012, Monsieur MASSON propose de voter, pour l'année 2013, un taux de 2 %.

- Avis favorable du Conseil municipal pour l'application d'un taux de 2 % de la taxe d'aménagement 2013. Abstention de Messieurs LALLET et RESTEGUE.**

III - Avenant au contrat de mission d'élaboration du PLU

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la révision du POS en PLU, une mission complémentaire, consistant en l'identification du patrimoine remarquable bâti et naturel a été confiée à l'agence « En Perspective Urbanisme et Aménagement » qui a la charge de l'élaboration du PLU.

Cette démarche nécessite un temps d'étude que l'agence n'avait pas estimé lors de la remise de son offre. Dès lors, il est proposé à la commune la signature d'un avenant au contrat d'honoraires initial (34.600 € hors taxes) pour un montant hors taxes de 3.700 €.

Monsieur MASSON précise que ce nouvel outil, correspondant à un état des lieux du patrimoine bâti et naturel, mérite d'être répertorié et annexé au PLU pour apporter des éléments de réflexion et de décisions lors de l'étude des demandes d'autorisation de construire ou de démolir s'y rapportant.

- Avis favorable du Conseil municipal moins l'abstention de Madame HUET-CAILLARD.**

IV - Admission en non-valeur

Le Receveur de la Trésorerie de Brou a fait parvenir en mairie un état relatif aux demandes d'allocations en non-valeur de certains titres dans le cadre des procédures de rétablissement personnel pour un total de : 1.941,55 €.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ces non-valeurs et leur mandatement à l'article 6541.

- Avis favorable à l'unanimité.**

V - Contrat de transports scolaires – année scolaire 2012 / 2013

Chaque début d'année scolaire le transporteur chargé du transport scolaire sur la commune, actualise le coût annuel de ses prestations, dans la limite des tarifs de base fixés par le Conseil général.

Le Conseil municipal doit valider le contrat 2012 / 2013 pour un coût annuel, sur 137 jours répartis sur 10 mois, de : 18.083,00 € TTC, au lieu de : 17.196,50 € TTC pour l'année scolaire 2011 / 2012.

- Avis favorable pour autoriser la signature du contrat présenté.**

VI - Dénomination des voies du parc d'activités de Villoiseau

Considérant qu'il convient d'éviter toute confusion entre les divers lieux sur la commune comprenant l'appellation « Villoiseau » et qu'il y a lieu d'attribuer un nom aux voies du parc d'activités de Villoiseau à la demande des services de la Poste.

- **Après avis du Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet, le Conseil décide de dénommer les trois voies du parc d'activités de Villoiseau : Allée des Alouettes – Allée des Chardonnerets – Allée des Fauvettes.**

VII - Communication dans le cadre de la délégation de compétences accordées au maire

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de ses compétences déléguées, il a conclu un contrat avec la société GROUPON.FR pour l'application de tarifs spéciaux d'entrée à la base de loisirs (par trois et cinq entrées), accessibles sur internet uniquement dans le cadre de mailing ciblés.

INFORMATIONS DIVERSES

□ **Monsieur MASSON :**

- En réponse à une question posée par Madame SCHEFFER-ARTH lors de la précédente réunion, liste les trottoirs de la ville qui sont abaissés et accessibles aux personnes à mobilité réduite et précise ceux qui seront refaits lors de travaux.
- Donne lecture de lettres de remerciement pour des subventions accordées à des associations broutaines : ABPEEP – Aquarelle en Perche – 4 L tu voles.
- Donne lecture d'une lettre de remerciement d'un administré, pour résolution rapide et efficace par la mairie d'un problème de dépôt sauvage d'ordures.
- Informe le Conseil de la démission de Monsieur BIZEAU Mickaël en qualité de membre de la commission paritaire des marchés et foires, représentant l'UCIA. Il sera remplacé par Madame HERVÉ Jennifer.
- Donne les réponses reçues des parlementaires euréliens concernant les demandes d'enveloppes parlementaires.
- Informe les membres du Conseil que le comité départemental a maintenu le classement « une fleur » de la ville de Brou.
- Signale la course hippique du grand prix de Brou à l'hippodrome de Chartres le 30 novembre 2012 et invite les conseillers à s'y rendre.
- Remercie Marie-Claude SARRAZIN et Céline CHENAULT, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les bénévoles pour l'organisation des repas des aînés.
- Félicite le Show Music Band pour son troisième show parade du samedi 27 octobre 2012.
- Rappelle le concert de la Sainte-Cécile qui se déroulera samedi prochain, le pot Elus / Personnel du lundi 10 décembre et les scènes euréliennes organisées avec l'association LE CAP le vendredi 16 novembre.

TOUR DE TABLE

- **Madame SALIN** donne les résultats du Brainstorming organisé par le Conseil municipal jeunes (CMJ) à la maison de retraite et annonce la prochaine soirée du CMJ programmée le 1^{er} décembre 2012.
- **Madame THIRARD** remercie le personnel technique pour le nettoyage du cimetière.

- **Monsieur MASSON** informe que, compte tenu des vols constatés aux cimetières ces derniers temps, ceux-ci seront fermés au public la nuit. Ouverture des cimetières de 8 heures à 18 heures l'hiver et de 8 heures à 21 heures l'été.
- **Monsieur LALLET** demande la création de stationnement à cheval sur le trottoir, rue Robinson et rue des Noyers, pour ralentir les voitures et libérer les trottoirs. Il sollicite l'ouverture des toilettes sous la halle pour les marchés de Noël.
- **Monsieur BLONDEAU** informe le Conseil de la démission de Madame Martine MAUBERT de la Banque Alimentaire (appel aux volontaires pour la remplacer) et demande la pose d'une barre pour se relever dans les toilettes publiques de la halle.

Fin de séance : 22 heures 55